

DOSSIER RÉPONSES

Case 1	CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT
Q : La Convention internationale des droits de l'enfant a été signée par tous les pays du monde.	
R : Faux.	
<i>Tous les pays l'ont signée en 1989 sauf Les Etats-Unis et la Somalie. La France l'a signée et l'a ratifiée en 1990, c'est-à-dire qu'elle s'est engagée à l'appliquer pour tous les enfants du monde.</i>	
Case 2	DROIT À VIVRE EN FAMILLE
Q : Vivre avec sa famille, est-ce un droit pour l'enfant ?	
R : Oui !	
<i>C'est même un de ses droits fondamentaux. Il ne doit pas être séparé de ses parents et de ses frères et sœurs, sauf s'il y a un très grave problème (si ses parents sont hospitalisés par exemple) ou s'il subit de la maltraitance. De même si un enfant est séparé de ses parents à cause de la guerre ou parce qu'ils se sont installés dans un autre pays pour y travailler, il doit pouvoir les rejoindre.</i>	
Case 3	DROIT À L'ÉDUCATION
Q : Tous les enfants ont le droit d'aller gratuitement à l'école ?	
R : Oui.	
<i>Mais ce n'est pas le cas partout dans le monde. Près de 117 millions d'enfants (deux fois la population totale de la France !) dont une majorité de filles, ne vont pas à l'école. En France l'école est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans.</i>	
Case 4	DROIT À L'IDENTITÉ
Q : Chaque enfant a droit à sa propre identité : un nom, un prénom, et une nationalité.	
R : Vrai.	
<i>C'est important car cela permet de savoir qui est sa famille et de bénéficier des droits et des protections de l'Etat : aller à l'école, être soigné... Aujourd'hui dans le monde, 50 millions d'enfants ne sont pas déclarés et n'ont aucun droit : ils sont « invisibles » et certains adultes en profitent pour les exploiter !</i>	
Case 5	DROIT À L'ÉGALITÉ
Q : Les garçons et les filles ont-ils les mêmes droits ?	
R : Oui, bien sûr !	
<i>Pourtant, en France, ça n'a pas toujours été le cas. Par exemple, les garçons ont pu entrer à l'université dès le Moyen Âge alors que les filles n'ont été acceptées qu'en 1861, grâce à Julie Victoire, première jeune fille à avoir eu le droit de présenter le baccalauréat. Aujourd'hui, dans le monde, des millions de fillettes sont privées des droits élémentaires : manger convenablement, aller à l'école, être soignées ...</i>	
Case 6	DROIT À ÊTRE PROTÉGÉ DE LA VIOLENCE
Q : L'enfant doit être protégé contre toute forme de violence.	
R : Vrai.	
<i>L'Etat et la justice doivent protéger les enfants de la violence (physique, psychologique ou sexuelle) qu'ils peuvent subir de la part d'adultes ou d'autres enfants, que ces violences se passent au sein de la famille, ou dans tout autre lieu (école, colonie, prison ...). Le 119 est un N° gratuit que tu peux appeler anonymement pour parler de la violence ou la dénoncer.</i>	
Case 7	RIRES ET SOURIRES
Tu prends le temps d'une balade en mer et passes la main au joueur suivant.	
Case 8	CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT
Q : Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, un enfant est une personne de moins de 18 ans.	
R : Vrai.	
<i>Eh oui, tu es un enfant jusqu'à 18 ans, sauf si la loi de ton pays te donne la majorité plus tôt. C'est important car cela te garantit les droits et les protections de la Convention : va à la découverte de tes 12 droits fondamentaux ...</i>	
Case 9	DROIT À LA JUSTICE
Q : Un enfant peut-il aller en prison ?	
R : Oui.	
<i>A partir de 13 ans et pour certains délits ou crimes. La prison est une mesure exceptionnelle pour les mineurs. Lorsque les juges la décident, la durée est réduite de moitié par rapport à celle décidée pour un adulte qui aurait commis le même acte. Depuis peu, si un mineur de plus de 16 ans commet 3 fois le même acte très grave (mineur récidiviste), il aura la même durée de condamnation qu'un adulte. Il y a aujourd'hui environ 700 mineurs en prison en France. Dans le reste du monde, plus d'1 million d'enfants seraient privés de liberté.</i>	

Case 10**DRAPEAU PIRATE**

La colère du chef Viking est terrible : tu fuis en reculant de 3 cases.

Case 11**DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION**

Q : Est-ce que c'est l'enfant qui décide seul de son éducation ?

R : **Non.**

Jusqu'à sa majorité l'enfant est sous la responsabilité et l'autorité de ses parents qui prennent les décisions qui sont dans son intérêt pour sa santé, son éducation, ses activités artistiques ou sportives etc., mais il doit pouvoir y être associé.

Case 12**DROIT À NE PAS ÊTRE EXPLOITÉ**

Q : Un enfant a-t-il le droit de travailler avant 16 ans ?

R : **Oui et Non**

La Convention Internationale des droits de l'enfant dit que les Etats doivent définir l'âge à partir duquel les enfants peuvent travailler mais elle n'a pas précisé cet âge. En France, le travail des enfants est interdit avant 16 ans (sauf pour les jobs d'été ou pour l'apprentissage). Mais dans certains pays du monde, des enfants très jeunes (5ans, 10 ans ...) sont obligés de travailler. Ils sont privés de leur droit à aller à l'école et parfois exploités par les adultes.

Case 13**DROIT À LA VIE PRIVÉE**

Q : Tous les enfants ont le droit au respect et à la protection de leur vie privée.

R : **Vrai.**

La vie privée c'est l'intimité d'une personne : tout le monde doit la respecter. Ta vie privée c'est ton journal intime, ton histoire familiale, ta vie amoureuse et amicale, ta contraception... Tes parents qui sont responsables de toi ont le devoir de t'éduquer, de te soigner et de te protéger. Mais ils doivent veiller à ne pas intervenir dans ta vie privée de façon abusive.

Case 14**DROIT À LA SANTÉ**

Q : Le manque d'eau potable est l'une des 2 plus grandes causes de décès des enfants dans le monde.

R : **Vrai.**

1 personne sur 6 n'a pas accès à l'eau potable dans le monde !

Case 15**RIRES ET SOURIRES**

Tu fais une pause le temps d'un banquet mémorable et passes la main au joueur suivant.

Case 16**DROIT À NE PAS DEVENIR SOLDAT**

Q : Selon l'ONU, aucun enfant de moins de 18 ans ne peut devenir soldat.

R : **Vrai.**

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant, un enfant de moins de 15 ans ne peut participer directement aux combats. Mais un nouveau texte de l'ONU a demandé en 2000 qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne puisse devenir soldat. 117 Etats l'ont signé dont la France.

Case 17**DROIT À VIVRE EN FAMILLE**

Q : Une famille, c'est toujours 2 parents et un ou plusieurs enfants.

R : **Faux !**

Tu le vois bien autour de toi, les familles sont différentes selon leur histoire. Pour les uns, elle inclut les deux parents, les enfants et les grands-parents. Pour les autres, elle s'étend aux grands-oncles, grands-tantes, cousins éloignés. Certaines sont monoparentales, d'autres sont recomposées. Il n'y a pas de règle. Dans plusieurs régions d'Afrique, la famille s'étend au village entier, même si les liens de filiation remontent aux arrières arrières arrières grands-parents. En France, il est interdit de se marier avec plusieurs personnes.

Case 18**DROIT À L'IDENTITÉ**

Q : Ce qui prouve qu'un enfant est citoyen d'un Etat, c'est sa nationalité.

R : **Vrai.**

La nationalité c'est ce qui permet de bénéficier des droits et des protections de l'Etat. Parfois quand les parents sont de nationalité différente, l'enfant peut avoir la double nationalité.

Case 19**DROIT À L'ÉDUCATION**

Q : Dans le monde, 1 personne sur 6 ne sait ni lire, ni écrire.

R : **Vrai.**

Près de 117 millions d'enfants dont une majorité de filles, ne vont pas à l'école. Il existe des pays où il n'y a pas assez d'écoles pour tous les enfants et où ils sont obligés de travailler pour faire vivre la famille. Dans les pays en guerre, l'école est souvent interrompue. Dans certains pays d'Asie du Sud, 24 millions d'enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil. Ils ne peuvent donc être inscrits à l'école. On les appelle « les enfants invisibles ».

Case 20**RIRES ET SOURIRES**

C'est la fête au Village ! Tu entres dans la danse et passes la main au joueur suivant.

Case 21**CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT**

Q : Un enfant peut écrire directement à la Défenseure des Enfants.

R : **Vrai.**

La Défenseure des enfants, Dominique Versini, est là pour t'aider si un de tes droits n'est pas respecté. Elle surveille également que toutes les lois qui sont votées respectent bien les droits de l'enfant. Tu peux lui écrire : www.defenseuredesenfants.fr, ou 104 boulevard Auguste Blanqui. 75013 Paris

Case 22**DROIT À ÊTRE PROTÉGÉ DE LA VIOLENCE**

Q : Le fait de négliger un enfant (manque de nourriture, d'attentions, de soins) est une violence à la fois physique et morale.

R : **Vrai.**

La violence a plusieurs formes. La violence physique qui peut parfois entraîner un handicap ou des douleurs durables et même mettre directement la vie en péril. La violence psychologique ou verbale est souvent minimisée, niée ou peu prise au sérieux. Pourtant elle peut faire beaucoup de mal. Il existe aussi des violences sexuelles qui causent des dégâts énormes sur le plan physique, moral et affectif. Le 119 est un N° gratuit qu'il est possible d'appeler anonymement pour en parler ou le dénoncer.

Case 23**DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION**

Q : Lorsque ses parents divorcent, un enfant a le droit d'être entendu par le juge pour donner son avis sur son lieu de résidence.

R : **Vrai.**

En France, le juge a l'obligation d'entendre l'enfant qui le demande. S'il ne le fait pas parce qu'il estime que l'enfant trop jeune, il doit l'expliquer. Après avoir entendu les parents et l'enfant, il prendra la décision qu'il estime être la meilleure pour l'enfant.

Case 24**DRAPEAU PIRATE**

Tullius Détritus a semé la zizanie dans vos rangs : tu recules de 4 cases.

Case 25**DROIT À LA VIE PRIVÉE**

Q : Sur Internet, un adulte peut entrer dans ta vie personnelle sans que tu t'en rendes compte.

R : **Vrai.**

Il peut arriver qu'un adulte essaie d'entrer dans ta vie privée sans que tu t'en rendes compte. Attention ! N'importe qui peut se cacher derrière un pseudo sur Internet et dire qu'il est un enfant ! Le plus simple, c'est de ne jamais donner ton nom, ton adresse ni ton numéro de téléphone. Si cela arrive, tu dois en parler à tes parents qui porteront plainte pour que cette personne cesse de t'importuner.

Case 26**DROIT À LA JUSTICE**

Q : Aujourd'hui, la peine de mort existe encore pour les enfants dans certains pays du monde.

R : **Vrai.**

L'Iran et le Pakistan sont les deux seuls pays du monde qui ont exécuté des mineurs en 2006 (4 en Iran et 1 au Pakistan). Les Etats-Unis ont aboli la peine de mort pour les mineurs en 2005. La peine de mort reste appliquée aux adultes dans 65 pays (surtout en Chine, en Iran, au Pakistan, en Irak, au Soudan et aux Etats-Unis. En France, depuis 1981, la peine de mort a été supprimée pour tous.

Case 27**RIRES ET SOURIRES**

Tu ne résistes pas à une promenade en tapis volant et passes la main au joueur suivant.

Case 28**DROIT À NE PAS DEVENIR SOLDAT**

Q : En temps de guerre, si un enfant a été séparé de sa famille, l'Etat doit lui permettre de la retrouver rapidement.

R : **Vrai.**

L'enfant a un droit fondamental à vivre avec sa famille. 40 millions de personnes ont été déplacées ces dix dernières années dans les pays où il y a des conflits armés. Beaucoup de familles ont été séparées à cette occasion. Les Etats doivent accélérer les démarches administratives pour que les familles soient à nouveau réunies.

Case 29**DROIT À LA SANTÉ**

Q : La malnutrition, c'est ne pas manger en quantité suffisante.

R : **Faux.**

La malnutrition c'est ne pas manger de façon équilibrée, pour des raisons liées à la précarité ou parce que l'on mange trop de sucreries. Par contre, la sous-nutrition c'est ne pas manger en quantité suffisante : 6 millions d'enfants meurent chaque année des causes directes ou indirectes de la faim !

Case 30**DROIT À NE PAS ÊTRE EXPLOITÉ**

Q : La vente et l'exploitation des enfants sont formellement interdites.

R : **Vrai.**

Pourtant 217 millions d'enfants sont exploités dans le monde. Ils sont contraints de réaliser des travaux dangereux (dans les mines par exemple, ou sont exploités sexuellement ou sont obligés de devenir enfants soldats ...)

Case 31**DROIT À L'IDENTITÉ**

Q : En France, un enfant peut-il porter le nom de sa mère ?

R : **Oui.**

Depuis 2005, un enfant peut porter le nom de son père ou de sa mère ou les deux noms ensemble.

Case 32**DROIT À L'ÉGALITÉ**

Q : Tous les enfants ont les mêmes droits, que les autres quelle que soit la religion de leurs parents.

R : **Vrai.**

Un enfant ne peut pas être traité différemment des autres du fait de la religion de ses parents. En France, chacun est libre d'avoir la religion de son choix et de la pratiquer dans le cadre de sa vie privée.

Case 33**DROIT À L'ÉDUCATION**

Q : Le loisir est-il un droit ?

R : **Oui.**

Après l'école et les devoirs, il est important de profiter de ton temps libre pour jouer, te détendre, te cultiver, pratiquer ton activité préférée, voir tes amis ... Cela permet de s'épanouir.

Case 34**RIRES ET SOURIRÉS**

Les voyages avec Astérix sont l'occasion de belles rencontres. Pour prendre le temps de faire connaissance, tu passes la main au joueur suivant.

Case 35**DROIT À L'ÉGALITÉ**

Q : En France, les discriminations envers les handicapés, sont punies par la loi.

R : **Vrai.**

Il y a en France 3,5 millions d'enfants ayant un handicap. Ils doivent pouvoir être intégrés et être aidés à avoir leur autonomie. Une loi a été votée en 2005 pour qu'ils puissent avoir accès à l'école avec tous les autres enfants. Les attitudes discriminatoires sont punies par la loi !

Case 36**DROIT À VIVRE EN FAMILLE**

Q : Si un de ses parents est emprisonné, l'enfant a le droit de le voir.

R : **Vrai.**

Un enfant a bien sûr le droit de garder des liens avec son parent emprisonné, si ce n'est pas contraire à son intérêt ou à l'instruction judiciaire en cours. Des nouvelles doivent lui être régulièrement données et il a des droits de visite.

Case 37**DROIT À LA VIE PRIVÉE**

Q : Existe-t-il un âge minimum à partir duquel un enfant peut consulter un avocat tout seul ?

R : **Non.**

Il existe des avocats spécialisés dans le droit des enfants. Lorsqu'un enfant a besoin d'un avocat (par exemple lorsqu'il est jugé ou qu'il est victime), c'est l'Etat qui paie (cela s'appelle l'aide juridictionnelle). Il existe des permanences juridiques gratuites dans toutes les grandes villes. Tu peux te renseigner auprès de l'ordre des avocats de ta ville. Sur un moteur de recherche, tape « ordre des avocats » puis le nom de ta ville. Tu peux aussi aller au tribunal de ta ville.

Case 38**DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION**

Q : Chaque enfant a le droit d'exprimer ses opinions sur les questions qui le concernent et sur l'actualité.

R : **Vrai.**

Un enfant a le droit d'avoir ses propres idées dans tous les domaines (politique, religieux ...), tant que ses opinions sont respectueuses et qu'il ne veut pas imposer son point de vue à tout prix. Il peut également s'exprimer dans le journal de son école, en participant au conseil municipal jeunes de sa commune s'il y en a un.

Case 39**DROIT À ÊTRE PROTÉGÉ DE LA VIOLENCE**

Q : Les insultes et les menaces, l'humiliation et l'intimidation sont-elles considérées comme des formes de violence ?

R : **Oui.**

La violence ce n'est pas uniquement les coups et les hurlements. Ce sont les humiliations répétitives (« traiter » un garçon de fille parce qu'il aime la danse classique, par exemple), la persécution en permanence avec des moqueries, faire vivre l'autre dans une ambiance de peur voire de terreur. Le 119 est un N° gratuit qu'il est possible d'appeler anonymement pour en parler ou le dénoncer.

Case 40**DRAPEAU PIRATE**

Le devin Prolix vous prédit un sombre avenir, tu recules de 6 cases.

Case 41**DROIT À NE PAS DEVENIR SOLDAT**

Q : En temps de guerre, les enfants doivent être évacués et recevoir des soins en priorité.

R : **Vrai.**

En temps de guerre, l'Etat doit protéger en priorité tous les enfants (de moins de 18 ans) : qu'ils participent ou non à la guerre. Il doit aussi les soigner quand ils sont blessés et les aider à retrouver leur famille quand ils en sont séparés.

Case 42**DROIT À LA SANTÉ**

Q : En France, un médecin peut-il refuser de soigner un enfant ?

R : **Non.**

Les médecins prêtent le serment d'Hippocrate et s'engagent à soigner tout le monde. En France, la Sécurité sociale rembourse une partie des frais de santé. Si les parents ont de très faibles revenus, la CMU (couverture médicale universelle) les prend en charge. Pour les enfants en situation irrégulière, c'est l'AME (Aide Médicale Etat).

Dans beaucoup de pays, des millions d'enfants n'ont pas d'aide des pouvoirs publics pour être soignés.

Case 43**RIRES ET SOURIRES**

Tu te détends dans un bon bain moussant, et passes la main au joueur suivant.

Case 44**DROIT À L'ÉGALITÉ**

Q : Proférer des insultes racistes, liées à la couleur de la peau ou aux origines d'un enfant, est puni par la loi.

R : **Vrai !**

Insulter quelqu'un est un délit puni par la loi. Si l'insulte est discriminatoire (qu'elle touche à la race ou au sexe, etc.), la sanction sera encore plus grave.

Case 45**DROIT À NE PAS ÊTRE EXPLOITÉ**

Q : Un enfant est victime d'esclavage domestique lorsque ses parents lui demandent de ranger sa chambre.

R : **Faux.**

L'esclavage domestique c'est bien autre chose ! C'est lorsqu'un enfant est utilisé comme domestique, ce qui est de l'exploitation et de la maltraitance. Mais lorsque tu dois ranger ta chambre, cela fait partie de ta participation à la vie de la famille.

Case 46**DROIT À LA JUSTICE**

Q : Un enfant délinquant peut-il être jugé comme un adulte ?

R : **Non.**

Le principe est que les juges des enfants doivent favoriser les mesures éducatives (lettres d'excuse, travaux d'intérêt général (nettoyer des tags) ... Mais un mineur qui a commis certains actes graves peut être condamné à des sanctions pénales (exemple : centre éducatif fermé, prison ...). Le mineur bénéficie de l'excuse de minorité (les condamnations seront réduites de moitié par rapport à celles décidées pour un adulte qui a commis le même acte). Le principe est que la prison doit être une mesure exceptionnelle. Depuis 2007, si un mineur de plus de 16 ans commet certains actes très graves pour la 3ème fois, il aura les mêmes condamnations qu'un adulte.

Case 47**DROIT À L'IDENTITÉ**

Q : Un enfant né en France de parents étrangers, obtient-il automatiquement la nationalité française ?

R : **Non.**

En France, on est français si on est né d'un parent français ou des deux. Si un enfant est né en France de deux parents étrangers, ses parents peuvent demander pour lui la nationalité française quand il a 13 ans, sous certaines conditions. Lui-même pourra demander la nationalité française quand il aura 18 ans, sous certaines conditions.

Case 48**RIRES ET SOURIRES**

Le temps d'une balade en forêt, tu passes la main au joueur suivant.

Case 49**DROIT À VIVRE EN FAMILLE**

Q : Une famille recomposée, c'est une famille dont au moins un des parents a déjà eu des enfants d'une union précédente.

R : **Vrai.**

En France, 1,6 millions d'enfants vivent dans une famille recomposée. 2,4 millions d'enfants vivent avec un seul de leur parent, c'est une famille monoparentale.

Case 50**CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT**

Q : Il y a un Défenseur des Enfants dans tous les pays qui ont ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

R : **Faux.**

193 pays ont signé la Convention mais seulement 23 pays ont créé un Défenseur des enfants indépendant, comme la Norvège, la Suède, l'Autriche... Le Royaume-Uni, l'Espagne, la Russie ont même plusieurs Défenseurs des enfants.

Case 51**DROIT À LA SANTÉ**

Q : Les mutilations sexuelles telles que l'excision sont-elles autorisées par la Convention internationale des droits de l'enfant ?

R : **Non.**

L'excision est une mutilation qui a de très graves conséquences sur la santé physique et psychologique des filles. Plus de 130 000 femmes sont concernées dans le monde, notamment en Afrique. En France, les mutilations sexuelles féminines sont jugées comme des crimes.

Case 52

RIRES ET SOURIRES

C'est l'heure du goûter ! Tu passes la main au joueur suivant.

Case 53

DROIT À LA VIE PRIVÉE

Q : A-t-on le droit de parler de ta vie privée devant toute ta classe ?

R : **Non**.

La vie privée, c'est ce qui ne regarde pas les autres. Personne n'a le droit d'en parler publiquement sans ton accord. Tu as le droit de ne pas vouloir que toute ta classe sache que tu as un problème de santé ou que tes parents ont des difficultés.

Case 54

DROIT À L'ÉDUCATION

Q : Le droit de se reposer est-il reconnu par la Convention ?

R : **Vrai**.

Dans beaucoup de pays du monde les enfants travaillent ou sont exploités et ne peuvent ni aller à l'école, ni avoir des loisirs, ni se reposer. Or tout ceci est nécessaire pour s'épanouir et se préparer à une vie d'adulte autonome, active et créative.

Case 55

DRAPEAU PIRATE

Acidenitrix a encore fait des siennes : tu recules de 3 cases

Case 56

DROIT À ÊTRE PROTÉGÉ DE LA VIOLENCE

Q : La violence que subissent les enfants peut provenir d'adultes ou d'autres enfants. Seule la violence faite par des adultes est punie par la loi.

R : **Faux**.

La violence est un délit ou un crime (suivant le degré et les circonstances). Elle est punie par la loi même quand des enfants commettent des actes violents à l'égard d'adultes ou d'autres enfants.

C'est un juge des enfants qui jugera le jeune délinquant et le condamnera à des mesures éducatives (travail d'intérêt général) ou à des sanctions pénales (prison).

Case 57

DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Q : Un enfant peut-il appartenir à une association ou en créer une nouvelle ?

R : **Oui**.

Un enfant peut adhérer à une association et même en créer une ! Le Réseau National Junior Associations (RNJA) a été créé pour aider les mineurs à créer leur association : va sur leur site pour voir les formalités si tu veux monter ta propre association.

Case 58

DROIT À NE PAS DEVENIR SOLDAT

Q : Dans le monde, il existe des enfants soldats et 40% d'entre eux sont des filles. Vrai ou faux.

R : **Vrai**.

Environ 300 000 enfants de moins de 18 ans sont actuellement utilisés comme soldats dans des dizaines de conflits dans le monde. Environ 40 % des enfants soldats sont des filles. Plusieurs milliers meurent chaque année, tués durant les combats.

Case 59

RIRES ET SOURIRES

Tu es envouté par le charme de la belle Falbala... Tu passes la main au joueur suivant !

Case 60

DROIT À LA JUSTICE

Q : En France, les parents peuvent être jugés à la place de leurs enfants ?

R : **Faux**.

L'enfant est responsable pénalement de ses actes : cela veut dire qu'il sera jugé pour les délits (racket, consommation de cannabis par exemple) ou crimes (viol, braquage à main armée par exemple) qu'il aura commis.

Par contre les parents sont responsables civilement des dommages causés par leur enfant : cela veut dire qu'ils répareront par de l'argent les dégâts réalisés par leur enfant.

Case 61

DROIT À NE PAS ÊTRE EXPLOITÉ

Q : L'exploitation économique c'est lorsqu'un enfant est obligé d'accomplir des travaux dangereux pour sa santé physique et psychologique.

R : **Vrai**.

Cela touche 217 millions d'enfants dans le monde. Certains travaillent dans les champs, d'autres dans des usines ou des mines, d'autres dans des sous-sols pour fabriquer des tapis... Certains sont victimes d'exploitation sexuelle.

Case 62

CASE DRAGON

La forêt Gauloise est pleine de surprises, poursuivi par le dragon, tu retournes à la case départ !

Case 63

FIN DU JEU

Bravo, tu connais tes droits sur le bout des doigts ! Tu es l'invité d'honneur du banquet final du jeu « Astérix et le Tour des Droits » !